

Modification à la Politique Municipal No. 2015-01

Politique Municipal No. 2015-01

Village de Saint-Antoine

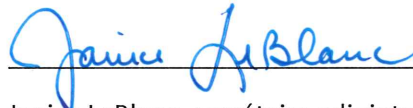
POLITIQUE SUR L'UTILISATION DE LA CAMÉRA-D'ÉGOUTS

Modification : Changement au tarif pour le visionnement de ligne d'égout sanitaire.

1. Un frais de 50\$ sera demandé au propriétaire afin de faire la visualisation d'une ligne d'égouts sanitaires.
2. À la demande du propriétaire, le frais de 50\$ pourrait être ajouté à sa facture d'eau et d'égouts.



Ricky Gauthier, maire



Janice LeBlanc, secrétaire adjointe

